



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question au Gouvernement n° 4585

Texte de la question

FERMETURE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM

M. le président. La parole est à M. Éric Straumann, pour le groupe Les Républicains.

M. Éric Straumann. Monsieur le Premier ministre, le numéro un mondial de l'électroménager a annoncé ce mardi la fermeture de son usine d'Amiens, qui compte 290 salariés. Monsieur le Premier ministre, vous avez exprimé hier, dans cet hémicycle, votre détermination à ne « laisser aucun salarié au bord du chemin ». Vous avez reçu le président de Whirlpool, venu spécialement des États-Unis, pour lui rappeler que la « loi Florange » oblige les entreprises qui ferment « à mettre la totalité des moyens dont elles disposent sur la table pour permettre la reprise, la poursuite de l'activité industrielle et le maintien de la totalité des emplois ».

Hier, sous la pression de François Hollande, notre Président de la République, le conseil d'administration d'EDF a voté un accord actant la fermeture de la centrale de Fessenheim et donc la suppression de deux mille emplois.

Ma question est simple, monsieur le Premier ministre, et j'y associe mon collègue Michel Sordi : Allez-vous convoquer le Président de la République, comme vous l'avez fait avec le président de Whirlpool, pour lui demander quelles sont les propositions sérieuses et crédibles de réindustrialisation du site de Fessenheim ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat. Monsieur le député, ce sujet ne devrait pas nous opposer. Nous devons trouver ensemble des solutions intelligentes pour l'avenir. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Vous le savez, la centrale de Fessenheim est la plus ancienne de France. Construite sur une zone sismique, elle bénéficie d'une dérogation. Une centrale qui serait construite aujourd'hui n'aurait plus le droit d'utiliser le système de refroidissement par pompage direct dans le Rhin.

M. Alain Chrétien. Il y a un risque de tsunami ?

Mme Ségolène Royal, ministre. En tout état de cause, l'autorisation de fonctionnement accordée à Fessenheim prendra fin le 31 décembre 2022, voire plus tôt en cas de contentieux.

C'est pourquoi nous avons la responsabilité d'accompagner la mutation industrielle de ce site. Ce processus étant en cours, je vais pouvoir débloquent les investissements dans un cadre franco-allemand puisque les

Allemands avaient suspendu leurs investissements industriels sur cette zone. Nous travaillerons autour de trois axes : installer une usine de fabrication de batteries de troisième génération pour les véhicules électriques, positionner ce territoire pour le projet d'implantation d'une usine Tesla en Europe, enfin en faire un site exemplaire en termes de démantèlement des centrales nucléaires. Avec quatre cents centrales nucléaires à démanteler à travers le monde, il y a là une filière de développement industriel majeur.

M. Bernard Accoyer. Quel scandale !

Mme Ségolène Royal, ministre. J'ajoute que contrairement à ce que vous venez de dire, il n'y a aura pas deux mille suppressions d'emploi : tous les emplois seront maintenus sur ce territoire.

Plus vite nous travaillerons à la mutation industrielle vers les emplois du futur, plus nous donnerons de l'espoir à ce territoire, qui le mérite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. Bernard Accoyer. C'est honteux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4585

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 janvier 2017](#)